

histoire Art. RTP 582p

Revue

des



La médaille d'Austerlitz.  
(LUIGI MANFREDINI).

# Études Napoléoniennes

*Les Origines de l'Europe Nouvelle*

DIRECTEUR : ÉDOUARD DRIAULT



CHARLES SAUNIER

LA

GRAVURE DU SACRE DE NAPOLEON

ESTAMPE SÉDITIEUSE

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS



## COMITÉ DE PATRONAGE

---

Jean Ajalbert.  
Comte d'Antioche.  
Comtesse d'Arjuzon.  
Alphonse Aulard.  
Fernand Baldensperger.  
Charles Ballot.  
Comte Ugo Balzani.  
Baron de Barante.  
Frédéric Barbey.  
Henri Bergmann.  
Lieutenant L. Bernardin.  
Henri Berr.  
Camille Bloch.  
Comte Boulay de la Meurthe.  
Jean Bourdon.  
Georges Bourgin.  
H.-E. Bourne.  
Gaston Brière.  
A.-M. Broadley.  
Oscar Browning.  
Capitaine E.-L. Bucquoy.  
Georges Cain.  
Général Camon.  
Pierre Caron.  
F. Castanié.  
Edouard Chapuisat.  
Sébastien Charléty.  
Général J. Colin.  
Pierre Conard.  
Lord Crawford.  
Ernest Daudet.  
Louis Dausset.  
Armand Dayot.  
Antonin Debédour.  
Louis Delavaud.  
Ernest Denis.  
Général E. Desbrière.  
Paul Dislère.  
Marcel Dunan.  
George Duruy.

G.-M. Dutcher.  
Maurice Escoffier.  
H. Fisher.  
Comte Fleury.  
Colonel Vicomte Fleury.  
J.-W. Fortescue.  
Henri Froidevaux.  
Emile Gabory.  
Commandant de Gain.  
G. Gallavresi.  
Serge Goraiainow.  
Georges Goyau.  
Geoffroy de Grandmaison.  
Georges Gromaire.  
Raymond Guyot.  
Marcel Handelsman.  
Gabriel Hanotaux.  
Jean Hanoteau.  
L. Hautecœur.  
Ernest d'Hauterive.  
Paul Hazard.  
Edouard Herriot.  
Paul Holzhausen.  
Lieutenant-Colonel James.  
N. Jorga.  
N. Kareiev.  
F.-M. Kircheisen.  
Joachim Kühn.  
Bernard de Lacombe.  
G. Lacour-Gayet.  
Paul Lorndamy.  
de Lanzac de Laborie.  
Ernest Lavissee.  
Roger Lévy.  
J. Loutchisky.  
Julien Luchaire.  
Louis Madelin.  
Abel Mansuy.  
Frédéric Masson.  
Albert Mathiez.

Lieutenant-Colonel Mayer.  
Pierre Muret.  
Comte A. de Nesselrode.  
G<sup>d</sup>-duc Nicolas Mikhaïlowitch.  
Général Niox.  
Pierre de Nolhac.  
Georges Pagès.  
Georges Pariset.  
Roger Peyre.  
Léonce Pingaud.  
Chanoine Pisani.  
Camille Pitollet.  
G. Prato.  
Henri Prentout.  
G.-W. Prothero.  
Léon Radiguet.  
Lieutenant-Colonel Reboul.  
Georges Renard.  
G. Roberti.  
John-Holland Rose.  
Léon Rosenthal.  
Edmond Rostand.  
Lieutenant-Colonel Rousset.  
Gustave Rudler.  
Philippe Sagnac.  
Christian Schéfer.  
Charles Schmidt.  
René Schneider.  
E. Tarlé.  
Louis-J. Thomas.  
Maurice Tourneux.  
Mil. R. Vesnitch.  
Pierre Vidal.  
Louis Villat.  
Comte Waliszewski.  
Georges Weill.  
Henri Welschinger.  
H. Remsen Whitehouse.  
Constantin Woey  
G.-W. Wrong.

## LA GRAVURE DU SACRE DE NAPOLEON ESTAMPE SÉDITIEUSE<sup>1</sup>



L'ex-consul Lebrun, archi-trésorier.

Consummé le désastre de Waterloo et Napoléon irrémédiablement déchu, le peintre Louis David, atteint par la loi de bannissement, partit pour l'exil. Il aurait désiré s'installer à Rome, l'influence du gouvernement de la Restauration contre-carra ses projets. Il dut, comme nombre d'autres conventionnels, prendre le chemin de Bruxelles où il vécut, d'ailleurs, tranquille et honoré.

Les Bourbons se croyaient ainsi délivrés de la présence de person-nages, à leurs yeux, odieux. Mais il fallait toujours compter avec les idées qu'ils représentaient, les institutions créées avec leur concours, leurs œuvres individuelles. Et par là les proscrits demeuraient dangereux. En ce qui concerne David, certaines de ses compositions restaient chères à ceux qui avaient vécu la fièvre révolutionnaire, connu l'ivresse des victoires impériales. Les toiles du *Serment du Jeu de Paume*, du *Sacre de*

1. Les dessins inédits qui accompagnent cet article sont empruntés à un album de croquis de Louis David. Le grand peintre les indiqua sur place au cours de la cérémonie. On remarquera le Napoléon se couronnant lui-même. Le geste est historique et avait d'abord été reproduit sur la toile du *Sacre*. Mais, alors que la figure était déjà peinte, on se ravisa et le peintre Gérard, élève et ami de David, fut dépêché vers lui, pour obtenir la modification de ce geste vraiment trop arrogant.

L'album dont il s'agit, après avoir appartenu à M. Arthur Didot qui l'offrit au peintre Félix Barrias, est maintenant en la possession de M. Anatole France, croyons-nous. C'est Félix Barrias qui voulut bien nous le communiquer naguère et nous autoriser à faire photographier les présents dessins.

*Une estampe séditieuse du sacre.*

Napoléon, de la *Distribution des Aigles*, pouvaient bien, découpées, roulées et recouvertes de céruse, rester cachées dans un hangar ou en un coin de l'atelier de Gros; il n'en demeurait pas moins que leurs sujets, multipliés par le moyen de l'estampe, étaient susceptibles de troubler le régime, bien mieux que n'eût fait la présence de David vieillissant, plongé dans la représentation de sujets mythologiques anodins et l'exécution de portraits encore beaux.

La chose n'échappa pas à l'artiste révolutionnaire qui savait, au reste, fort bien défendre ses intérêts. Il l'avait montré de tout temps, mais jamais il ne pouvait prétexter d'aussi bonnes raisons pour tirer profit de la reproduction de ses œuvres. Ses charges, en effet, s'étaient accrues du fait de la présence à Bruxelles de ses fils, filles, gendres, tous serviteurs dévoués de Napoléon<sup>1</sup>.

Éditeurs et graveurs ne demandaient, au reste, qu'à collaborer avec Louis David dont l'exil avait plutôt augmenté que diminué la vogue. Il y avait des pourparlers pour le *Léonidas*, Urbain Massard gravait les *Sabines*, Potrelle<sup>2</sup>, *Psyché et l'Amour*. Mais combien seraient plus fructueuses les opérations concernant le *Serment du Jeu de Paume*, le *Sacre de Napoléon*! C'était l'opinion des enfants du maître et l'un d'eux résolut de consacrer son activité à la mise en valeur des œuvres paternelles. « Quand ses fils, Jules et Eugène, dont la chute de l'Empire avait brisé la

1. De son union avec Charlotte Pécol étaient nés quatre enfants. Jules, l'aîné, de fortes études à l'Université de Göttingue terminées, avait été successivement auditeur au Conseil d'État, vice-consul à Civita-Vecchia, préfet impérial; Eugène, le cadet, après quelques essais de sculpture, avait embrassé la carrière des armes. Lors de la bataille de Leipzig il était chef d'escadron. Grièvement blessé, on l'avait un moment considéré comme mort; il s'en était pourtant tiré, s'évadant à peine guéri du camp où les Russes le retenaient prisonnier. Les deux filles, Emilie et Pauline étaient sœurs jumelles. Elles avaient épousé, la première, le général Meunier; la seconde, le général Jeanin, tous deux soldats de 1792 dont les galons et les décorations avaient été depuis gagnés sur les divers champs de bataille de l'Europe. De tels hommes n'avaient vraiment que faire de la Restauration.

2. Le travail de celui-ci satisfaisait médiocrement le maître. Il lui écrivait en avril 1819, au sujet de la seconde épreuve avancée de *Psyché et l'Amour*: « Je ne puis reconnaître, en vérité, « qu'elle soit faite d'après moi ». Je n'y retrouve nullement mon contour, particulièrement dans la forme des têtes... Mon intention n'est pas de vous décourager, mais de vous bien pénétrer de l'obligation absolue d'un graveur de savoir bien choisir, et, une fois son choix fait, il doit faire une entière abnégation de sa manière particulière de voir pour s'astreindre aveuglément à l'intention du peintre... Si j'étais devant le tableau, je vous ferais voir que vous n'avez nullement copié mon ouvrage. Les têtes sont ridicules; il y a une pédanterie de votre estampe qui n'est pas du tout dans l'esprit de mon tableau. »



carrière, s'étaient trouvés réunis au foyer paternel, ils avaient cherché ensemble un moyen de sortir de leur position fâcheuse. Eugène, dont l'esprit était plus ouvert aux affaires, demanda à son père l'autorisation de tirer parti du droit de reproduction de ses



Le pape Pie VII officiant.

ouvrages par la gravure.... Un traité fut passé avec M. Isoard du Martouret pour le *Serment du Jeu de Paume*. Cet éditeur, qui avait déjà acheté le droit de reproduction de *Léonidas*, s'engageait à donner à David une somme de 30 000 francs, plus sur les bénéfices nets un quart à son fils Eugène. La planche, moyennant 18 000 francs, fut confiée à Jazet pour être travaillée à l'aquatinta.

« Quelque temps après, Eugène songea à tirer parti pour sa famille de la gravure du *Sacre de Napoléon*. Les bénéfices abandonnés par David devaient être placés sur la tête de ses petits-enfants en rentes françaises dont l'usufruit serait servi à leurs pères et mères. Marchais, qui avait fait le dessin de la petite gravure des prix décennaux, accepta, pour 5 000 francs, l'exécution de celui destiné à cette œuvre con-

sidérable, et s'engagea à le terminer en l'espace de six mois. Le travail de cette gravure, qui devait faire pendant à celle du *Jeu de Paume*, fut donné à Jazet. Comme la publication de ces deux ouvrages était interdite par le gouvernement français, on envoya les planches à Stapleaux, éditeur à Bruxelles, qui en fit tirer les épreuves<sup>1</sup>. »

1. *Le peintre Louis David, Souvenirs et documents inédits* par J.-L.-Jules David, Paris, 1880 (p. 580-81).

En fait, l'interdiction du gouvernement français porta uniquement, semble-t-il résulter des renseignements ici réunis, sur la planche du *Sacre*. Pourtant, en dépit des apparences, c'est à Paris qu'elle vit le jour. Si, au bas des épreuves, on lit : *A Bruxelles, chez Michel Stapleaux, éditeur, rue du Marché-aux-Herbes*, et d'autre part : *Déposé à la Régence de Bruxelles*, il ne faut voir là qu'une question de forme. En effet, le cuivre, de 64 centimètres de haut sur 95 centimètres et demi de long, fut gravé par Jazet, dans son atelier de la rue Meslay; l'imprimeur en taille-douce, de Jouy, établi rue Saint-Jacques en tira les épreuves, au moins en grande partie, et c'est naturellement en France que furent recrutés la plupart des souscripteurs. La police de la Restauration essaya bien de se mettre en travers: elle fut jouée ou arriva trop tard. Ordre lui avait été donné de surveiller et le graveur, Jazet, et le principal vendeur, Eugène David, qui faisait à l'occasion de cette opération de fréquents voyages à Paris. Malgré la surveillance établie, la gravure fut menée à bien et les épreuves de l'immense estampe qui, avec les marges, atteignait 76 centimètres sur 1 m. 09, circulèrent aux quatre coins de Paris, trouvant asile chez certains marchands d'estampes et parvenant bon gré, malgré, aux souscripteurs.

Pourtant on avait été prodigué « d'observateurs » comme le révèlent les rapports de police sur Jazet et Eugène David, recueillis dans un curieux ouvrage paru à la fin de la Restauration, *le Livre Noir*, bien précieux, entre parenthèses, pour ses précisions en ce qui concerne les domiciles occupés à cette époque par nombre de notabilités parisiennes<sup>1</sup>.

1. *Le Livre Noir de messieurs Delavau et Franchet ou répertoire alphabétique de la police politique sous le Ministère déplorable*, ouvrage imprimé d'après les registres de l'Administration; précédé d'une introduction par M. Année, Paris, Moutardier, 1829, in-8°.

D'après la *Biographie universelle et portative des Contemporains*, Antoine Année, connu comme écrivain libéral et auteur comique, n'aurait composé que l'introduction : *Essai historique sur l'inquisition politique*. Une note manuscrite portée sur l'exemplaire en notre possession indique, en effet, comme auteur présumé de la publication, l'ex-officier de paix Gullaud.

La même *Biographie universelle* renseigne sur le directeur de la police Franchet et, accessoirement, sur son subordonné Delavau. Franchet dont l'âme était d'un ligueur fut placé à la tête de la police en 1821, à l'avènement du ministère Villèle, et conserva ses fonctions jusqu'en 1828, année où de Villèle fut remplacé par Martignac.

Charles Saunier.

Les premières recherches de la police remontent au 2 juillet 1823. A cette date, le préfet de Police, considérant que la gravure du « Sacre de l'usurpateur » ne peut obtenir l'approbation exigée par l'article 12 de la loi du 25 mars 1823, invite son subordonné, Hinaux, inspecteur général de la police centrale, « à faire surveiller l'atelier du sieur Jazet, de manière à pouvoir me fournir les renseignements convenables pour que je sois en

mesure de faire saisir cette gravure (*le Sacre*) dès le premier moment qu'elle sera mise en circulation ».

Douze jours après, le 14 juillet, l'inspecteur Ch... remet le rapport suivant :

Le sieur Jazet demeure maintenant rue de Lancry, n° 7, au deuxième sur le devant. Nous nous y sommes présentés, *sous un prétexte spécieux*, et nous avons doucement amené le sieur Jazet sur les sujets qu'il préférerait buriner : « Monsieur, nous a-t-il dit, le véritable artiste en mon genre ne fait acception d'aucun événement; celui qui prête le plus à son burin, à son génie, aura toujours la préférence : la preuve en est dans ce que vous voyez ici; voici le *Serment du Jeu de Paume* à côté de



Napoléon se couronnant lui-même.

*Louis XVI recevant le duc d'Enghien au séjour des bienheureux, un Hussard de la vieille garde à côté du Duc de Berry.* »

En effet, ces estampes étaient là dans de riches cadres. Nous lui avons glissé encore plus doucement le nom de Marchais; voici mot pour mot sa réponse : « Marchais est un grand talent, j'aime à travailler sur ses dessins, rien n'est plus correct, rien n'est plus facile. J'ai là quelque

Les émeutes de la rue Saint-Denis survenues les 19 et 20 novembre 1827 passèrent pour avoir été fomentées par Franchet et Delavau afin de justifier les mesures inconstitutionnelles que désirait prendre le gouvernement. Ces incidents mirent le comble à leur impopularité.

chose de lui très bien fait, et dont je m'occupe maintenant : c'est le *Sacre de l'Empereur*. »

Toutefois, il est juste de dire que nous n'avons point vu cette dernière production, parce que, sous aucun prétexte, le sieur Jazet ne laisse pénétrer personne dans le cabinet qui lui sert d'atelier.

D'un autre côté nous avons découvert que le sieur Blaise, libraire, demeurant quai de la Vallée, est l'éditeur de tout ce que publie Jazet. C'est donc sur ce dernier point qu'il s'agit de porter la surveillance, pour connaître, en temps utile, l'émission de la gravure séditieuse.

A la date du 9 octobre, le même Ch..., avec la collaboration de son collègue Le..., complète ses informations :

La première idée d'une souscription pour la gravure représentant le couronnement de l'usurpateur Bonaparte a été conçue à Bruxelles par David père, habitant cette dernière ville, dans le quartier dit Montagne-du-Parc; elle a été gravée à Paris par Jazet, rue de Lancry, n° 7; tirée clandestinement, à trois mille exemplaires, chez le sieur de Jouy, graveur en taille-douce, rue Saint-Jacques, n° 80, lesquels trois mille exemplaires ont été déposés chez le sieur David fils, rue de la Michodière, n° 25, au deuxième étage. C'est ce dernier qui, après avoir soldé Jazet et de Jouy, s'est rendu le distributeur de la gravure, conjointement avec le sieur Simon Lorie, rue Taitbout, n° 25, au quatrième étage, et le sieur Blaise, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 39.

La gravure se vend trois cents francs avant la lettre et cent cinquante francs autrement. Moyennant cette somme, il n'est pas difficile de s'en procurer. Toutefois, il est une espèce de mot d'ordre sans le secours duquel on n'en obtiendrait pas, à quelque prix que ce soit : il faut que



Les cardinaux Caprara et Braschi (la mitre sur la tête), accompagnés d'autres dignitaires ecclésiastiques.



l'acheteur, sans affectation aucune, intercale cette phrase extravagante : *Ils sont allés chercher le cadavre du prince Noir, mort à la barrière*. C'est avec ce singulier moyen que l'on se recommande à la confiance des sieurs David, Simon Lorière, etc. *Tel est le mot d'ordre*.

David fils, lors des tentatives que nous venons de faire près de lui, a répondu : « Depuis quinze jours, le *Couronnement de l'empereur* est dans le commerce; j'en suis le seul distributeur; le prix est de trois cents francs avant la lettre; je n'en ai plus qu'une petite quantité. Nous nous proposons une nouvelle édition du *Serment du Jeu de Paume*.

Simon Lorière a dit : « Je verrai David, et je vous procurerai ces deux gravures au premier jour; moi-même j'ai souscrit pour une vingtaine d'exemplaires destinés à une vingtaine d'amis qui m'en ont demandé; je n'en ai plus, mais il en reste encore quelques-uns chez Eugène David, à qui j'en demanderai. Ces gravures, vous le savez, sont de trente pouces de large sur trente-six de long.

La première souscription est remplie, mais nous allons en ouvrir une seconde pour une nouvelle édition qui se tirerait à Bruxelles; mais avant que l'émission en ait lieu, il s'écoulera bien encore un an.

Sur le secrétaire du même Simon Lorière on voit la statue pédestre de Louis XVIII, en bronze, et de forme grotesque, dans le genre de Rambran (*sic*); le bloc doit peser plus d'une livre et demie, et n'a à peine que trois pouces de hauteur, ce qui fait un tout très ridicule, une caricature enfin fort irrévérente, si rien de plus.

Jazet, graveur, a répondu : « Je suis graveur en titre de la première édition de ces deux gravures (le *Serment* et le *Couronnement*); mais je n'en distribue point; je n'en ai que deux exemplaires que j'ai fait encadrer pour moi. Si vous en désirez, adressez-vous à M. David : c'est lui seul qui est chargé de la vente. »

Chopart proteste qu'il est totalement étranger à l'impression et à la distribution des deux gravures.

De Jouy, graveur en taille-douce, dit : « J'ai en effet imprimé la gravure du *Sacre de Bonaparte*, mais c'était pour le compte de M. David. »

Blaise, libraire, dit : « J'ai en effet eu un dépôt chez moi de ces deux gravures (le *Serment* et le *Couronnement*). C'est M. David qui me l'avait confié; mais tous les exemplaires ont été promptement vendus; je n'en ai gardé qu'un pour moi; je l'ai fait encadrer.

Jean-Jacques Blaise, libraire, rue Férou, a dit : « Je n'ai jamais entendu parler des deux gravures que vous me demandez; je n'ai aucune production de M. Jazet, autre que celle représentant *Louis XVI recevant le duc d'Enghien au séjour des bienheureux*.

Tels sont, en général, les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette affaire.

Six mois se passent. Le préfet reprend l'affaire et, à la date du 27 juillet 1824, il communique à ses services ces précisions tardives en vue d'une nouvelle enquête :

J'apprends aujourd'hui que l'estampe du Sacre de l'usurpateur, d'après le tableau de David, est terminée, et se vend dans la capitale par plusieurs individus, entre autres par le sieur Vallé, se disant marchand d'estampes, rue du Vieux-Colombier, n° 17, le même qui a été chargé de la distribution des gravures représentant le *Serment du Jeu de Paume*, l'*Apothéose de Bonaparte* et autres sujets semblables.

On assure que le marchand d'estampes demeurant passage Radziwille (*sic*), et celui de la petite rue du Rempart, près le Palais-Royal, ont vendu plusieurs épreuves du *Sacre*, et que les doreurs et encadreur sont généralement occupés à l'encadrement de cette gravure; on ajoute que c'est ordinairement dans la soirée qu'ils rendent les épreuves qui leur ont été confiées.

Les sieurs Chaillou et Potrelle, aussi marchands d'estampes, rue Saint-Honoré, me sont de même signalés particulièrement dans cette circonstance. Ils ont, dit-on, un atelier séparé, où l'on s'occupe exclusivement à encadrer les sujets non autorisés.

Une nouvelle équipe d'inspecteurs se met en campagne, mais elle n'arrivera ni à saisir le bloc des séditieuses estampes, ni même à s'en procurer un exemplaire à titre onéreux. Les policiers sont bernés, leurs ruses déjouées. C'est ce qui ressort du rapport des sieurs *M...*, *Mac...*, *Leb...*, qui masquent leur défaite sous une astuce de façade :

1<sup>er</sup> août 1824.

Nous avons, à force de stratagèmes, capté la confiance de la famille David, qui non seulement nous a promis la gravure du *Sacre*, mais encore nous l'a montrée. Elle est sur papier grand aigle, de deux pieds sur trois; le prix est de 300 francs avant la lettre, et de 150 après. Là on nous la livrera, aux termes de nos conventions, du 4 au 6 de ce mois. Lorsqu'on se présentera chez David, on dira à sa femme ou à sa sœur : Nous venons chercher, ou vous nous enverrez, ce qu'on est venu vous demander *le jour qu'on faisait des confitures*. Tel est le mot d'ordre que la dame David nous a donné : en conséquence, il s'agit d'instrumenter d'après cela, et nul doute qu'en s'y prenant bien, la perquisition sur ce point ne soit fructueuse. *C'est là qu'est le noyau.*

Il est encore bon d'observer que ces gens-là, quelque experts qu'ils croient être pour mettre l'autorité en défaut, *sont complètement nos dupes, puisqu'ils ont promis aux agents que nous avons laissés près d'eux,*

sous diverses couleurs, une gratification de vingt francs pour chacune des estampes dont ils procureront la vente.

Le sieur Lefèvre Besiers, dont nous avons eu bien de la peine à découvrir la demeure actuelle, nous a dit que c'était s'y prendre bien tard pour avoir la gravure dont il s'agit; qu'il en a vendu beaucoup, mais que maintenant il ne peut en procurer un seul exemplaire, par la raison bien simple qu'il n'en a plus en sa possession, mais que nous pouvions nous adresser à M. David, qui en vend sans autres cérémonies aux personnes qu'il connaît. Telles sont ses propres expressions, d'où découle encore un indice que c'est chez David plus particulièrement qu'il convient de diriger la perquisition légale.

De Jouy, imprimeur en taille-douce, s'étonne que, journallement, des hommes qui lui sont inconnus viennent lui demander à acheter des gravures prohibées. Il ajoute que, s'il en avait, il saurait bien à qui il les livrerait. Cependant la ruse qu'il nous a fallu employer près de lui nous a mis à l'abri de tout soupçon, et, tout en protestant n'avoir pas la gravure du Couronnement, il s'est abandonné jusqu'à nous dire : « O bah! si l'on en voulait cinquante exemplaires, je les trouverais dans vingt-quatre heures; la police a beau faire, nous sommes plus fins qu'elle. »

Le sieur Vallé a la réputation d'être fort actif et de prendre difficilement le change. Il a donc fallu user à son égard d'une ruse particulière. Par suite des informations que nous avons prises, nous avons appris que cet individu, d'un caractère défiant, était intimement lié avec un certain ex-colonel nommé Bourbaki, qui déjà est à l'index pour cause de mauvaises opinions politiques. En conséquence nous lui avons expédié, à lui Vallé, un de nos agents, comme domestique de Bourbaki, *porteur d'une lettre de fabrique*, dans laquelle il demande à Vallé la gravure dont il est question. Eh bien! ce Vallé, qui prend si difficilement le change, a répondu à la lettre sus-indiquée; puis, *non content de cette bévue*, il a avoué au prétendu domestique de Bourbaki que lui, Vallé, avait chez lui une certaine quantité des estampes dont il s'agit; qu'elles lui avaient été remises pour les vendre, et qu'il ne pouvait mieux les placer qu'entre les mains de son ami Bourbaki, dont il connaît les excellents principes.

Les agents *M...*, *Mac...*, *Leb...* parlent trop. En dépit des « stratagèmes », des « ruses » qu'ils emploient et malgré les éloges que, sans plus attendre, ils se donnent au cours du dernier rapport, le résultat de leurs démarches est médiocre. Des propos en l'air, des promesses, mais d'estampe point. Ils n'entendent cependant pas porter la responsabilité de leur infructueuse chasse, mais bien plutôt cherchent dans un dernier

rapport à se couvrir en attribuant l'insuccès aux hésitations de l'administration.

19 août 1824.

Le tâtonnement, la temporisation que l'autorité a cru devoir apporter à l'obtention de la gravure représentant le sacre de l'usurpateur, ont jeté l'alarme au camp d'Agramant. La famille David est maintenant dans la plus grande défiance; ce n'est qu'en employant de nouvelles ruses que nous sommes parvenus à conclure avec elle la convention ci-après :

« Demain 20 août, avant dix heures du matin, sans autre retard, nous devons verser, entre les mains de David, la somme de trois cents francs pour prix d'une gravure avant la lettre, représentant le *Sacre de Bonaparte*; alors David fera porter à domicile, chez le sieur Rivière, rue de l'Échaudé, ladite gravure, par un individu de sa maison, lequel sera porteur de la moitié de la carte sur laquelle sont écrits ces mots : *Honneur et vieille gloire. Le colonel Lebeau.* »

Telles sont les conditions que la famille David nous a imposées, et auxquelles il a bien fallu souscrire. Si elles conviennent à l'autorité, il est de nécessité absolue qu'aujourd'hui même nous soyons pourvus de la somme de 300 francs et des mandats nécessaires tant pour saisir sur la voie publique la gravure entre les mains de l'individu qui la portera chez Rivière, que pour immédiatement faire perquisition chez David.

Voici maintenant comment nous entendons l'exécution de cette opération : « Notre agent, sous le nom de Rivière, et censé être le cocher d'un colonel Lebeau, ira demain matin à huit heures déposer les 300 francs chez David; celui-ci en donnera un reçu en lui indiquant l'heure à laquelle il lui fera porter à domicile la gravure dont il s'agit. Alors nous sommes en surveillance chez Rivière même, à sa porte; nous saisissons sur l'individu envoyé par David la gravure qu'il s'agit d'obtenir. Il faut bien qu'il nous dise de qui il la tient, nous l'amenons avec nous chez David, et là nous opérons conformément au mandat. »

Là s'arrêtent les rapports de police. La gravure du *Sacre* circulait depuis plusieurs mois. Les inspecteurs de la police, malgré les éloges qu'ils se donnaient complaisamment, avaient accumulé maladresses sur maladresses. Peut-être valait-il mieux en rester là. Tant d'autres sujets de tracasseries à l'intention des libéraux sollicitaient le zèle des agents du ministère de Villèle-Corbière! Toutefois les deux fils de David continuèrent à être l'objet d'une surveillance. Point trop, à la vérité, l'ancien préfet. Car, helléniste fervent, Jules David avait, dès 1816, quitté Bruxelles pour la Grèce. Il avait épousé à Chio une jeune fille

grecque et organisé là-bas un cours de littérature française. Rentré en France en 1820 et fixé à Paris, rue Cadet, 11, d'abord, puis rue Mabillon, 12, il était entièrement accaparé par la préparation de ses manuels de langue grecque qui ont fait longtemps autorité et lui valurent, de 1831 à 1840, la place de professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris.

Eugène David, au contraire, inquiétait le gouvernement de la Restauration par ses allées et venues continuelles entre Bruxelles et Paris : « Les fréquents voyages de cet individu doivent appeler sur lui l'attention particulière de l'autorité », écrit le préfet de Police. Et les inspecteurs *Ch...* et *L...*, de répondre :

7 juillet 1825.

Tous les moyens possibles ont été employés, mais infructueusement, pour observer les démarches et les relations du sieur Eugène David. Tout ce que nous avons pu savoir, c'est que cet individu serait descendu chez son frère, rue Cadet, n° 11, vers le 20 mai dernier, et que, peu de jours après, il serait retourné à Bruxelles, près de son père, où l'on assure qu'il est encore en ce moment.

La maison David est dans la plus grande défiance; il nous est impossible d'obtenir de bons renseignements, parce que nous et nos agents y sommes connus en raison des diverses explorations que nous avons dû y faire antérieurement. En conséquence, il conviendrait que cette affaire fût confiée à une autre attribution.

A la date du 11 janvier 1826, le Préfet revint à la rescousse. Il invite l'inspecteur général de la police, Hinaux, « à faire reprendre avec beaucoup de soin, la surveillance de cet individu ». La nouvelle « attribution », l'inspecteur *De L...*, après deux mois de filature, répond par cette note décevante :

16 mars 1826.

Nous avons fait des recherches et pris des informations desquelles il résulte que le sieur Eugène David, demeurant à Paris, rue Cadet, n° 11, est de retour de Bruxelles à Paris depuis les premiers jours de janvier dernier. Il vit tout à fait retiré, et paraît s'occuper exclusivement de beaux-arts. Tout annonce que son père, décédé à Bruxelles, lui a laissé une forte succession; car, depuis lors, il cherche à acheter une propriété foncière dans les environs de Paris.

Le frère du précédent, Jules David, demeure rue Mabillon, n° 12, et s'occupe aussi de beaux-arts; tous les deux sont admis en qualité

*Une estampe séditieuse du sacre.*

d'artistes, chez Mgr le duc d'Orléans, où ils se rendent fréquemment. Du reste, nous ne voyons rien de blâmable dans leur conduite.

Ainsi finit l'histoire de la « séditieuse » gravure du *Sacre*. Une telle mobilisation de personnel pour si peu de chose touche à la charge. Aussi ne peut-on s'empêcher de rapprocher ces faits de l'immortelle *Muette*, de Pothey. Vous savez : « *Le gouvernement est très inquiet.... Des rapports de préfets signalent les propos terribles de la Muette.... La police ne peut rien faire. En effet, dans la Muette, on ne se rassemble jamais, on ne parle pas, on n'écrit point.... Au café, des gens jouent au billard, d'autres aux cartes, d'autres aux dominos.... Au coin de chaque rue vous voyez dans de grands cadres des photographies d'individus qui nous sont complètement inconnus, tout à fait indifférents. C'est pour se reconnaître entre eux, ils sont de la Muette.... La police le sait, oui, mais....* »

CHARLES SAUNIER.



Dignitaire ecclésiastique présentant le Formulaire.

## LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

- Marcel Blanchard. — Une enquête administrative dans l'Isère en 1859.  
A. Blum. — La caricature politique en France sous le second Empire.  
C. de Bourcet. — Le colonel Grouard et la stratégie napoléonienne.  
Edouard Chapuisat. — La nationalité helvétique depuis l'Acte de Médiation.  
J. Dontenville. — Le complot des ultras en 1818.  
Edouard Driault. — Les historiens de Napoléon : M. Albert Sorel.  
Marcel Dunan. — La Bavière sous Napoléon.  
Joseph Durieux. — Les vingt-cinq cavaliers d'Arcole.  
— L'Arrestation de Cadoudal et la Légion d'honneur.  
Paul Gaffarel. — Deux années de royauté en Espagne, 1810-1811.  
— Le Séjour à Marseille de Charles IV d'Espagne.  
Lieutenant Jolyet. — Mémoires : campagnes de Catalogne et Valence; — de Bautzen à Hanau.  
N. Jorga. — Napoléon III et l'union moldo-valaque.  
Rudolf Jung. — La dernière nuit de Napoléon sur le sol allemand.  
Joachim Kühn. — Bismarck et la Restauration impériale en 1870-1871.  
— Les Bonapartes à la veille du coup d'état de Strasbourg : notes de voyage du baron Frédéric-Charles de Strombeck (1835).  
P. Lefuel. — L'armoire à bijoux de l'Impératrice au palais de Fontainebleau.  
— Le mobilier du citoyen général Bonaparte après vendémiaire.  
Général H. Le Gros. — A propos des méthodes de commandement de Napoléon.  
Paul Marmottan. — L'hospitalité napoléonienne envers les rois feudataires.  
Colonel Emile Mayer. — Napoléon et la guerre actuelle.  
Charles Saunier. — Le Temple de la Gloire.  
William R. Thayer. — Le Congrès de Paris, 1856.  
Gabriel Vauthier. — L'épuration de la magistrature en 1808.

---

## REVUE

# DES ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

## LES ORIGINES DE L'EUROPE NOUVELLE

paraissant tous les deux mois par fascicules de 140 à 160 pages in-8,  
formant par an deux beaux volumes de 400 pages.

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION : Librairie Félix Alcan, Paris.

BUREAU DE LA RÉDACTION : 108, Boulevard Saint-Germain, Librairie  
FÉLIX ALCAN, le jeudi, de 2 à 4 heures.

---

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

Un an, France : 20 fr. Étranger : 22 fr. Le Numéro : 4 fr.

Il sera rendu compte de tous les ouvrages et publications périodiques dont il sera  
envoyé un exemplaire au Bureau de la Revue.

N. B. — La Direction de la REVUE DES ÉTUDES NAPOLÉONIENNES laisse aux  
auteurs la responsabilité des articles qu'elle publie. Elle n'est pas responsable des  
articles non insérés.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES ÉTUDES NAPOLÉONIENNES sont interdites.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

PUBLICATIONS SUR LA GUERRE

Viennent de paraître :

## TRADITIONS FRANÇAISES AU LIBAN

Par René RISTELHUEBER  
Consul de France.

Préface de Gabriel HANOTAUX  
de l'Académie française.

1 vol. in-8, avec deux cartes dans le texte et deux fac-similés hors texte . . . . . 6 fr. 60

---

## LES INTELLECTUELS DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'ANCIEN RÉGIME A LA DÉMOCRATIE Suivi d'une étude sur Félix Le Dantec

Par René LOTE  
Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres.

1 vol. in-16 . . . . . 4 fr. 50

---

## L'AUBE PROSES DE GUERRE

Par Victor BASCH  
Professeur à la Sorbonne.

4 vol. in-16 . . . . . 4 fr. 50

---

## LE PROBLÈME DE LA COMPÉTENCE DANS LA DÉMOCRATIE

Par JOSEPH-BARTHÉLEMY  
Professeur adjoint à la Faculté de Droit de Paris,  
Professeur à l'École libre des Sciences politiques.

1 vol. in 8 de la *Bibliothèque générale des Sciences sociales* . . . . . 6 fr. 60

---